





Site: Place de l'Hôtel de Ville

Principes d'aménagement

- Aménagements paysagers :
 - Plantation des abords arrières de la mairie : alignements d'arbres structurants dans la perspective du porche, ilots végétalisés en guise de jardin de la Mairie
 - Appropriation des espaces végétalisés par les habitants à l'arrière de mairie : jardinets, places de stationnements végétalisées
 - Aménagement d'une place centrale avec la plantation d'importants sujets
 - Installation de mobilier urbain (bancs, tables) sur la place centrale pour créer un espace convivial
 - Accompagnement paysager des pieds de façades
 - Plantation des pieds de murs rue du Marché, en lien avec l'ambiance des jardins aménagés en continuité des habitations sans espaces extérieurs
- Voirie et stationnements :
 - Mise à niveau des espaces de flux
 - Aménagement d'un espace partagé marqué par un revêtement minéral, sur la place de l'Hôtel de Ville, la rue des Potiers et la rue de Bas
 - Piétonisation de la rue du Marché, sauf accès riverains
 - Changement du sens de circulation : sens unique avec stationnement longitudinal rue des Potiers et route du Tertre
 - Création de poches de stationnements : sur l'angle de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue des Potiers (y compris à l'emplacement de l'ancien atelier municipal)
 - Conservation d'une poche de stationnement à l'angle de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue de Bas
 - Au total : une vingtaine de places de stationnements

Objectif d'aménagement : Réaménager une place publique, pour redonner une ambiance conviviale et villageoise au quartier de l'Hôtel de Ville

→ SE RÉFÉRER À LA FICHE ACTION N°2 : ILOT URBAIN PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

Montage opérationnel

- Maitre d'ouvrage envisagé : commune
- <u>Partenaire(s) potentiel(s) pour l'aménagement du site</u> : maitrise d'œuvre (paysagiste, bureau VRD)
- <u>Financeurs potentiels et subventions mobilisables</u> : Contrat de Territoire, Conseil Départemental (Contrat de Pôle de Service), Conseil Régional
- Propriété foncière : communale
- Planification : 0 à 5 ans
- Phasage et échéancier de réalisation : une phase ou deux phases. La première phase devra prendre en compte la rue de l'église : avant tout aménagement, la problématique du ruissellement en surface des eaux pluviales sur cette rue devra être solutionnée (extension du réseau pluvial via la rue Beauregard ?)
- Contraintes techniques et risques à prendre en compte : prise en compte des réseaux (incidences possibles sur le projet urbain), particularités topographiques du site (y compris pour l'accessibilité PMR), servitude MH
- <u>Etudes complémentaires et procédures à mettre en œuvre pour rendre le projet réalisable</u> :
 - Levés géomètre
 - Diagnostic amiante / HAP dans les enrobés
 - Diagnostic réseaux
 - Démolition de l'atelier communal

2-Place de l'Hotel de Ville	Quantité	Unité	Prix unitaire		Prix total	
Végétation						
Arbres	14	u	€	960,00	€	13 440,00
Massifs arbustifs	475	m2	€	64,00	€	30 400,00
Revêtement						
Mixte	1220	m2	€	70,00	€	85 400,00
Réseaux						
Dévoiement / dépose / adaptation	1	F	€	10 000,00	€	10 000,00
Enfouissement de réseaux	300	ml	€	150,00	€	45 000,00
Eclairage	300	ml	€	150,00	€	45 000,00
	1695	m2			€	229 240,00
	135,24	€/m2				

A noter : Le chiffrage ne tient pas compte d'éventuels travaux liés aux réseaux d'assainissement (réhabilitation, création/extension de STEP, mise en séparatif de réseau unitaire, mise en conformité de branchement, renouvellement de canalisation en amiante-ciment, ...). Il est conseillé de faire des inspections télévisées dans les réseaux eaux pluviales / usées pour connaître l'état des réseaux et anticiper sur de potentiels travaux.

